

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2025

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 31 octobre deux mille vingt-cinq (31/10/ 2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick

Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mme FRANÇOIS Johanna – Ms. ARTO Jean – PASERO Fabien

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : Fabien PASERO donne pouvoir à Stéphane DEL GRANDE - Jean ARTO donne pouvoir à Marie Noëlle LAVILLE - Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Convocation expédiée le : 23 octobre 2025

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

APPROBATION du PV du 19 septembre 2025 : remarque de Sophie JEANTET LONG qui demande à ce qu'il soit mentionné dans le PV le souhait du conseil municipal d'avoir un règlement simplifié dans les cimetières.

DELIBERATIONS

- Assurances des risques statutaires du personnel

Le Centre de Gestion de l'Ardèche a lancé un marché pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics.

Compte tenu que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère actuellement au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans – 1er janvier 2026/31 décembre 2029
- Contrat souscrit en capitalisation
- Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques
- Garantie des taux 2 ans (01/01/2026 au 31/12/2027) sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions valide cette adhésion.

- Demande de subvention auprès de la CC Ardèche Rhône Coiron dans le cadre du fonds de concours « mobilité »

La commune doit réhabiliter l'arrêté de bus scolaire de Bagatelle afin qu'il soit sécurisé (reprise de l'enduit au sol, signalisation verticale et horizontale, remblaiement d'un fossé et installation d'éclairage) Cette opération pouvant entrer dans le cadre du règlement du fonds de concours mobilité, une demande sera présentée pour solliciter une subvention de 3557.68 € correspondant à 50 % HT du financement propre de la commune

Le conseil municipal valide cette délibération par : 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Sophie JEANTET LONG- Sylvie GUILHON

- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs pour 2026

La réforme des redevances des Agences de l'eau a pour effet d'assujettir la collectivité à la nouvelle redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif »

Pour permettre aux collectivités de recouvrer auprès des usagers du service les recettes leur permettant d'acquitter cette redevance, le Code de l'environnement les autorise à fixer une contre-valeur répercutée sur les factures sous la forme d'un supplément de prix au mètre cube

Le montant de cette contre-valeur est fixé par application d'une formule fixée par l'agence de l'eBay

Pour 2026 l'application de la formule aboutit au montant suivant : 0,027 €/m³

Le conseil municipal valide le montant de cette contrevaleur par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions

Informations diverses

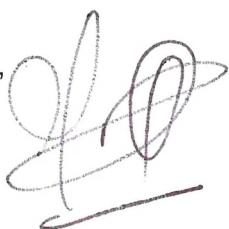
L'inspection académique demande d'indiquer l'effectif pour l'école pour la rentrée 2026 avant le 20 novembre 2025. Dans ce même courrier il est également évoqué l'accueil des enfants à l'école à partir de leur 2 ans. Ce courrier sera communiqué au prochain conseil d'école du 17 novembre 2025.

Afin de conserver la subvention de 119 000 euros allouée par le Fond Vert régional -fond friches- pour la réhabilitation du presbytère, un avenant est en cours de préparation avec l'ANCT préfecture Ardèche pour réaliser des travaux d'urgence visant à consolider ce bâtiment. Le bureau d'études BETEBAT qui était intervenu initialement a été sollicité pour proposer un devis actualisé

Le samedi 29 novembre, une déambulation aura lieu dans le village avec le CAUE en matinée et une opération de végétalisation du talus devant le préau l'après-midi. Durant cette journée, les habitants seront mobilisés pour participer.

La séance du conseil est levée à 20h 10

La maire,



La secrétaire,

